

Les présentes Conditions Générales de vente et d'utilisation (« **CGV** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société LEFEBVRE DALLOZ (l'« **Editeur** ») consent au(x) client(s), répondant aux critères d'éligibilité (« **Client** ») une licence d'utilisation du Service « GenIA-L » et ses modalités d'utilisation (le « **Service** »).

Les présentes CGV mettent en application les conditions de souscription et de mise à disposition du Service, suivant les modalités définies dans le cadre de la prolongation du partenariat conclu avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris, **à destination des avocats inscrits au tableau de l'Ordre du Barreau de Paris répondant aux critères d'éligibilité, à savoir exercer à titre individuel et exercer dans un cabinet n'excédant pas deux (2) avocats**. Toute demande de souscription par une personne ne répondant pas aux critères d'éligibilité se fera suivant les conditions standards du Service qui seront communiquées à toute personne en faisant la demande.

Aucune tolérance ne pourra être interprétée comme valant renonciation à un droit.

Toute commande du Client et/ou toute utilisation du Service, emporte(nt) (i) l'adhésion, expresse et sans réserve du Client aux CGV du Service ainsi que (ii) le respect des obligations lui incombant, le Client reconnaissant en avoir parfaitement pris connaissance et les accepter.

L'application de toutes autres conditions générales d'achat/de vente, de conditions ou dispositions particulières, relatives au Service ou dispositions qui seraient indiquées dans tout autre document transmis par le Client, est exclue.

1. OBJET

L'Editeur consent au Client, qui accepte (i) un droit d'accès aux serveurs de l'Editeur et au Module d'IA Générative dans les conditions définies ci-après ; (ii) un droit d'utilisation du Service et des Synthèses (iii) un ensemble de services ci-après définis, notamment d'hébergement des données et de maintenance applicative.

Le Client confirme avoir lu et compris l'intégralité des présentes avant toute utilisation du Service, s'engage à les respecter et se porte fort de leur respect par les Utilisateurs.

Le Client certifie s'engager dans le cadre d'une activité professionnelle et reconnaît donc que les dispositions protectrices applicables aux contrats conclus avec les consommateurs ne lui sont pas applicables.

2. DEFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule au sein des CGV tels que définis au présent article, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est conférée ci-après :

« **Licence(s)** » désigne la concession du droit d'accès et d'utilisation du Service « GenIAL » au profit du Client dans les conditions décrites aux présentes CGV.

« **Fonds Documentaire(s)** » désignent l'ensemble du corpus des fonds éditoriaux, documentaires et des données juridiques, la jurisprudence des maisons d'édition Lefebvre Dalloz

« **Module d'IA Générative ou Module** » désigne les infrastructures et plateformes technologiques et informatiques automatisées exploitant des techniques computationnelles et algorithmiques d'apprentissage profond et de traitement du langage naturel permettant d'indexer, d'analyser et de synthétiser des entrées textuelles issues de diverses sources d'informations et de fournir (« générer ») des réponses par la mise en relation de ces informations et traitements avec les requêtes formulées et synthétisant les contenus ainsi traités.

« **Requête(s)** » désigne(nt) unitairement l'ensemble des instructions, prompts ou questions formulées dans la fenêtre dédiée et validées par l'Utilisateur par l'activation du bouton d'envoi ou presser la touche « Entrer » du clavier.

« **Service** » désigne l'application logicielle GenIA-L et ses fonctions opérationnelles proposées en mode SaaS, permettant d'interroger, d'effectuer des recherches sur les fonds documentaires de Lefebvre Dalloz, d'analyser, de résumer des documents, d'en extraire des données clés et de vérifier des références à l'aide du Module d'IA Générative.

« **Synthèse(s)** » désigne le résultat produit par le Module d'IA en réponse à chaque Requête, formulée par l'Utilisateur, sur la base des fonds documentaires de Lefebvre Dalloz et/ou des documents chargés par le Client sur la plateforme du Service.

« **Utilisateur(s)** » désigne la personne physique placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) qui dispose d'un compte Utilisateur et pouvant accéder au Service par le biais de l'abonnement souscrit par le Client ou qui bénéficie d'un accès au Service en test gratuit.

« **Identifiants** » désignent tant l'identifiant ou « login » de chaque Utilisateur (utilisateur dénommé) que le mot de passe de connexion ("password"), créés après souscription au Service.

« **Partie(s)** » désigne le Client et/ou l'Editeur prise individuellement ou collectivement.

3. DESCRIPTION DES SERVICES

3.1. Description du Service

Le Service est un service d'investigation documentaire permettant d'obtenir rapidement des informations juridiques précises et synthétiques (Synthèse). Le Service analyse et répond à des requêtes (Requête) par une application de technique de génération de texte pour créer des réponses claires et concises à partir des Fonds Documentaires et/ou des

Conditions Générales de vente du service GenIA-L / Partenariat Barreau de Paris

Lefebvre Dalloz (RCS Nanterre n°572.195.550), Tour Lefebvre-Dalloz, 10 Place des Vosges, 92400, Relations clientèle : +33 (0)1.83.10.10.10

Courbovoie, Identifiant Unique CITEO : 527324 : FR233980_01DCXM

documents chargés par le Client sur la plateforme du Service via son interface (Module d'IA Générative).

3.2. Fonctionnalités

Le Service GenIA-L propose, selon le niveau de l'offre souscrite par le Client, les fonctionnalités de base suivantes (mode Conversationnel) : (i) **Recherche juridique conversationnelle**, permettant d'interroger les fonds documentaires de Lefebvre Dalloz utilisant dans un langage naturel ; (ii) la **Vérifiabilité des références documentaires**, le Service indique et indexe les sources originales utilisées dans les Fonds Documentaires Lefebvre Dalloz pour générer les Synthèses, garantissant ainsi la précision et la fiabilité des informations fournies ; et les fonctionnalités complémentaires, en option, sur la base du chargement de documents dans l'utilisation du Service (mode Assistant), telles que (iii) **l'Analyse Intelligente de document(s)**, par la fourniture d'une synthèse analytique d'un ou plusieurs documents pour identifier en évaluer les risques, la conformité à une ou plusieurs réglementations, les informations pertinentes ; (iv) **Analyse multi-documents**, en comparant et analysant plusieurs documents simultanément pour assurer la cohérence et déterminer les différences et écarts ; (v) **Extraction de données clés**, réalisant une restitution des données essentielles et pertinentes des documents sous la forme définie par l'Utilisateur dans sa Requête ; (vi) **Résumé de documents** par génération de résumés d'un ou plusieurs documents.

Les Utilisateurs pourront accéder via une fenêtre de visualisation (« **Viewer** ») aux extraits pertinents des Fonds Documentaires cités dans la Synthèse.

3.3. Accessibilité du Service

Le Service est accessible par Internet et les réseaux de communications électroniques (en mode SaaS) 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf (i) cas de force majeure, (ii) événement hors de contrôle de l'Editeur et/ou, de l'hébergeur des Services, (iii) pannes éventuelles ou interventions de maintenance nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Service. Ces interruptions d'accessibilité ne sauraient donner lieu à une quelconque indemnisation de la part de l'Editeur.

L'Editeur s'engage à mettre en œuvre tout moyen dont il dispose pour assurer une bonne qualité d'accès au Service.

L'assistance ne concerne que les demandes strictement en rapport avec le Service.

Une prestation de support par téléphone permettant de traiter les anomalies est disponible du lundi au vendredi (sauf jours fériés ou chômés) de 09h00 à 18h00 au 01.83.10.10.10. Les signalements d'anomalie doivent être confirmés par courrier électronique à l'Editeur sans délai.

3.4. Qualité du Service

Le Client reconnaît que l'accès au Service, en mode SaaS est soumis à des fluctuations et aux aléas des fournisseurs d'accès internet et d'électricité qui peuvent entraîner des dégradations, discontinuités ou des suspensions de l'accès au Service indépendante de la volonté de l'Editeur et extérieure à ses moyens techniques. En conséquence, l'Editeur ne pourra être tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service.

L'Editeur s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que le Client puisse accéder au Service aux conditions décrites aux présentes.

Eu égard au mode d'accès du Service, à la complexité éventuelle des Requêtes et des fonds documentaires analysés pour la production des Synthèses et aussi le nombre de consultations simultanées sur les serveurs du Module d'IA Générative, le temps de réponse du Service peut fluctuer de manière sensible.

Enfin le Client reconnaît qu'en égard aux technologies employées dans le Module d'IA Générative, le contenu des Synthèses ne saurait être considéré comme exempt d'erreurs ou approximations issues des traitements algorithmiques dont elles procèdent et que la pertinence de la Synthèse dépend de la complétude et de la précision de la Requête formulée par l'Utilisateur.

L'Editeur est libre de modifier, de mettre à jour le Module d'IA Générative, et de changer son fournisseur, discrétionnairement – notamment dans l'objectif d'en améliorer la performance – et fera ses meilleurs efforts pour diminuer les impacts potentiellement négatifs de ces modifications.

3.5. Licence & Codes d'accès

Lors de l'activation de l'abonnement, l'Editeur communique à la personne désignée par le Client (ci-après « l'Administrateur ») un lien de connexion lui permettant de créer son compte Client.

Il appartient à l'Administrateur du Client de créer les Identifiants de chaque Utilisateur. Les Identifiants choisis par le Client (et son Administrateur), sous son entière responsabilité, doivent être sécurisés en répondant à des exigences de composition (nombres de caractères, présence de caractère spéciaux, etc.). Le Client est entièrement responsable de l'utilisation et de la garde des Identifiants qui lui sont remis et de la sécurité des postes individuels d'accès au Service.

Les codes d'accès attribués à chaque Utilisateur, Administrateur inclus, lui sont strictement personnels et ne peuvent être communiqués à un autre Utilisateur ou toute autre personne, y compris un salarié, préposé ou prestataire du Client (Cf. Article 4.2 ci-après « Variabilité

et limitations »). La Licence souscrite est nominative et ne saurait être partagée ou mutualisée entre différents Utilisateurs ou toute autre personne.

Dans l'hypothèse où il aurait connaissance d'un accès au Service en cas de perte ou de vol des éléments d'identification ou de toute autre violation de sécurité connue, le Client en informera l'Editeur sans délai et le confirmera par courrier recommandé. L'Editeur ne pourra pas être tenu pour responsable des pertes/dommages que le Client pourrait subir en conséquence de l'utilisation par un tiers des éléments d'identification avec ou sans le consentement du Client.

4. CONDITIONS FINANCIERES

Les conditions de paiement sont décrites ci-après dans les CGV de l'Editeur. Les conditions d'abonnement (notamment le tarif, le nombre d'Utilisateurs) sont rappelées sur le devis.

4.1. Redevance

La redevance du Service est indiquée dans le devis en euros et s'entend hors taxes et hors frais.

La redevance s'entend de la Licence, soit le droit d'accès individuel et nominatif accordé à un Utilisateur incluant une consommation raisonnable de Requêtes, ces droits étant valables pour la durée de la Licence.

Sont exclus de la redevance de la Licence et donnent lieu à facturation séparée les abonnements aux Fonds Documentaires de Lefebvre Dalloz.

En cas de renouvellement tacite, la Licence se renouvellera au tarif en vigueur au jour du renouvellement.

4.2. Variabilité & limitations

Le Client reconnaît être informé du fait que le prix du Service dépend des coûts et tarifs du Module d'IA Générative fixé par le fournisseur dudit Module et que ces prix sont susceptibles d'évoluer à tout moment selon la politique tarifaire du fournisseur. L'Editeur se réserve le droit de répercuter tout ou partie de la variation des prix du Module et fera ses meilleurs efforts pour en informer le Client le plus tôt possible avant la mise en œuvre des nouveaux tarifs. En cas de refus par le Client des nouveaux tarifs, l'accès au Service sera résilié.

Selon l'offre souscrite, le Service permet aux Utilisateurs de charger des documents sur la plateforme du Service (upload) afin de pouvoir les requêter, cette fonctionnalité est limitée en nombre de documents et en volume pour chaque chargement, cette limite est indiquée sur l'interface du Service. En cas de dépassement les fichiers surnuméraires ne seront pas chargés sur la plateforme.

L'utilisation du Service est soumise au respect d'une consommation raisonnable de Requêtes par les Utilisateurs. Cet usage raisonnable s'entend d'une consommation mensuelle moyenne par Utilisateur dont le nombre est indiqué au devis ou, en l'absence de mention dans le devis, d'une limite de cinq cents (500) Requêtes.

A la fin de trimestre d'utilisation, L'Editeur se réserve la possibilité, sur la base des statistiques de consommation constatée, d'établir une facturation complémentaire sur la base du tarif indiqué ci-après les présentes CGV et/ou de proposer en conséquence au Client une modification de la tarification de la Licence. La facturation complémentaire se fera sur la base du coût de la Requête surnuméraire établi à soixante-dix centimes (0,70) d'euros HT.

Les conditions de tarification et d'accès au Service peuvent être soumises à des variations selon (i) le nombre de Licences souscrites par le Client au Service et (ii) le nombre d'abonnements aux Fonds Documentaires que le Client possède ou commande lors de la souscription au Service ; ces conditions d'accès sont indiquées au devis. Ces conditions sont consenties au Client pour la durée des Licences, toute résiliation (totale ou partielle) ou non renouvellement qui ne respecterait plus lesdites conditions par le Client entraînera la perte des prix préférentiels accordés pour le Service. Le Client sera informé de cette perte de bénéfice tarifaire qui prendra effet à la date effective de résiliation ou à la date d'échéance de la ou des conditions non respectée(s).

4.3. Modalités de facturation

Les modalités de facturation du Service, ainsi que celles des options et services associés, seront décrites au devis.

4.4. Modalités de règlement

Le règlement par le Client s'effectue principalement par prélèvement SEPA, les paiements par chèque ne sont pas autorisés. Le paiement est réalisé à la date de prise d'effet du Service selon les modalités précisées au devis.

Sauf mention contraire dans le devis, les factures sont payables à trente (30) jours date d'émission de facture, ce délai est ramené à huit (8) jours en cas de prélèvement mensuel.

En l'absence de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'émission du devis seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, à compter du 1^{er} jour de retard ainsi qu'une indemnité d'un montant de quarante (40) € pour frais de recouvrement. En cas de modification par décret desdits frais de recouvrement, ceux-ci s'appliqueront de plein droit. Par application des dispositions de l'article L.441-10 du Code de Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité, à l'extinction de la plus ancienne des factures.

L'absence de règlement à son échéance d'une facture entraîne, au surplus, la suspension de l'exécution des obligations de l'Editeur, notamment l'accès au Service jusqu'à apurement du compte, sans que le Client puisse prétendre bénéficier d'un quelconque avoir ou d'un éventuel remboursement.

En cas de retard de paiement supérieur à quatre-vingt-dix (90) jours, l'Editeur se réserve le droit de résilier l'abonnement, de plein droit et sans sommation.

Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Editeur court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

5. DUREE DE SOUSCRIPTION

5.1. Durée de la Licence

La durée de l'Abonnement au Service est d'un an sauf mention contraire au devis et débute à compter à compter de la date de souscription (date à date). Sauf dénonciation par le Client suivant les modalités définies ci-après, l'Abonnement sera reconduit pour une durée de douze (12) mois, au tarif en vigueur au jour du renouvellement.

À tout moment de l'exécution de la Licence, le Client peut demander une augmentation du nombre d'Utilisateurs à tout moment au cours de l'année de souscription, dans la limite de l'Offre dédiée. En cas d'augmentation du périmètre de la Licence, toute période consommée est due. La nouvelle Commande fera l'objet d'une nouvelle facturation.

5.2. Fin du Service & Résiliation

L'Editeur se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'accès au Service, sans délai, et de supprimer l'accès au Service à un Utilisateur en cas de non-respect de l'une des stipulations des présentes CGV, notamment en cas de défaut de paiement à échéance de l'une des factures ou d'utilisation du Service par toute autre personne qu'un Utilisateur.

Dans ce cas l'Editeur en informera le Client et conservera l'intégralité des sommes déjà versées par le Client sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement, et ce sans préjudice de toute réclamation supplémentaire au titre de dommages-intérêts.

La Licence est résiliable d'une année sur l'autre. La demande doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article 14.1 « Dispositions Générales » des CGV au plus tard trente (30) jours avant la date d'échéance. A défaut, le Service se renouvellera suivant les conditions définies aux mêmes conditions que celles de l'année précédente, à l'exception du prix.

La fin de la souscription au Service entraîne une indisponibilité de l'accès au Service.

6. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1. L'Editeur est titulaire de la totalité des autorisations et des droits de propriété intellectuelle, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), permettant d'assurer l'exploitation du Service et d'accorder au Client les droits nécessaires à la conclusion des présentes. Tous les titres et droits d'auteur relatifs au Service sont détenus par l'Editeur ou ses partenaires et sous-traitants.

L'ensemble des documents et informations appartenant au Client chargés et utilisés dans le cadre du Service sont et demeurent la propriété du Client, l'utilisation d'un système d'intelligence artificielle ne conférant à l'Editeur aucun droit sur lesdits documents et informations. Seule l'utilisation de ces documents, informations et instructions dans le cadre du fonctionnement du Service, décrit dans les présentes CGV, sont autorisées par le Client.

6.2. L'ensemble des sites web, Fonds Documentaires, Synthèses, logiciels, éléments graphiques d'interface, logos, icônes et marques identifiant le Service ainsi que tout élément de l'infrastructure informatique (et notamment Module d'IA Générative) mis en œuvre ou développées dans le cadre des présentes ou tout autre élément associé au Service est protégé par le droit d'auteur et/ou par le droit protégeant les bases de données au sens du CPI, et pour le monde entier.

6.3. Chaque Synthèse générée par le Module sur la base des Fonds Documentaires constitue, selon les termes de l'article L.113-2 al. 2 du CPI, une œuvre composite et relève à ce titre des droits de propriété intellectuelle exclusifs de l'Editeur.

L'Editeur concède au Client, sur les Synthèses, les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation, de modification et d'adaptation pour ses seuls besoins internes. Le Client n'est pas autorisé à incorporer tout ou partie des Synthèses dans quelque système informatique basé sur des modules d'IA, ou similaires, que ce soit, appartenant à des tiers ou lui appartenant.

L'Editeur s'oppose à toute opération de moissonnage et de fouille de textes et de données au sens de l'article L.122-5-3 du CPI. Cette opposition couvre l'ensemble du Service et des Fonds Documentaires auxquels les liens internet présents dans les Synthèses renvoient. Toute opération de moissonnage et de fouille de textes et de données visant le Service, et notamment les Synthèses, et/ou les Fonds Documentaires, par tous procédés, robots, scripts, logiciels ou tout dispositif de collecte manuel ou automatique de données, outil ou processus conçu pour extraire des données ou les moissonner, et notamment afin d'utiliser le contenu pour le développement de tout programme logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, la formation d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) constituent donc des actes de contrefaçon sauf obtention d'un accord spécifique préalable et formellement exprimé de l'Editeur.

6.4. Les présentes CGV ne confèrent aucun droit de propriété sur les services et la mise à disposition temporaire du Service dans les conditions prévues auxdites CGV et n'entraînent aucun transfert de droit, de quelque sorte que ce soit, au bénéfice du Client.

L'Editeur concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Service, pendant toute la durée de la souscription et pour le monde entier. La Licence est accordée au Client pour la version du Service disponible à la date de signature des CGV ainsi que sur les mises à jour transmises par l'Editeur au Client dans le cadre de l'exécution des CGV.

6.5. Toute utilisation du Service non expressément autorisée par l'Editeur au titre des présentes est illicite. Le Client s'interdit donc de reproduire tout élément du Service, ou toute

documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation du Service, à titre gratuit ou onéreux ;
- toute forme d'utilisation du Service de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation de services similaires, équivalents ou de substitution, y compris par le biais de logiciels ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte, notamment par le biais d'opérateurs téléphoniques ou similaires, du Service au bénéfice d'un tiers, à titre gratuit ou onéreux ;
- tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits de l'Editeur sur le Service.

6.6. Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant des CGV, à titre gratuit ou onéreux, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sousLicence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT ET/OU DE L'UTILISATEUR

7.1. Le Client s'engage à ne pas poser de questions portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou ayant trait à favoriser des activités illicites. Les Utilisateurs sont responsables des libellés des Requêtes et s'interdisent, ou limitent au strict nécessaire, l'introduction dans celles-ci de données à caractère personnel ou faisant l'objet d'une quelconque protection légale, déontologique ou contractuelle.

7.2. La Licence est conclue pour une utilisation exclusivement destinée à l'usage interne du Client. Le Client s'interdit de céder, partiellement ou totalement, la Licence et/ou tout droit et obligation qui en découlent à un tiers par quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, ou par apport de fonds de commerce. Il s'interdit également de mettre le Service, même gratuitement, à disposition d'une personne non expressément autorisée.

En cas de transfert ou d'utilisation des identifiants, de la Licence d'un Utilisateur par une autre personne non expressément autorisée par l'Editeur, ce dernier pourra à sa discrétion suspendre l'accès au Service.

7.3. Le Client s'assurera de disposer de versions à jour des navigateurs Microsoft Edge, Mozilla Firefox ou Google Chrome pour l'utilisation du Service. Par ailleurs le Client veillera à ce que son système d'information (proxys, firewall, VPN et autres mesures de sécurité) et de manière plus large son environnement informatique (PC, Windows, iOS ou Linux, etc.) soient compatibles avec les conditions d'utilisation du Service.

8 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Contrat, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel (« **Données personnelles** ») et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « Règlement Général relatif à la Protection des Données » (RGPD), ainsi que la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dans sa dernière version en vigueur, dite « Loi Informatique et libertés », ainsi que toute disposition nationale et européenne applicable les complétant (« **Réglementation** »).

Les termes commençant par une majuscule au sein du présent article ont le sens qui leur a été attribué par la Réglementation, à l'exception des termes qui sont définis dans les présentes.

8.1. Les Traitements de Données Personnelles hors exécution du Service

Chaque Partie, en qualité de Responsable du traitement (« **RT** ») autonome, collecte et traite des données d'identité, telles que civilité, nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone des représentants et/ou préposés des Parties (« **Données de contact** ») pour les finalités suivantes : (i) la gestion de la relation d'affaires qui lie les Parties, y compris en matière administrative, de facturation et à des fins de communication sur les offres de Services et (ii) la conformité à toute exigence résultant de la loi, de la réglementation ou d'une autorité professionnelle à laquelle une des Parties serait soumise.

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées à nos sous-traitants, ainsi qu'aux sociétés du Groupe LEFEBVRE conformément à la Politique de Confidentialité, disponible sur son site internet (« **Politique de Confidentialité** »).

Les Données de contact seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les durées de prescription applicables. Par ailleurs, chaque Personne Concernée peut, pour l'ensemble des Données de contact communiquées entre les Parties, la concernant, exercer directement ses droits auprès du Responsable du traitement de ses Données.

Coordonnées du Délégué à la Protection des Données : dpo_office@lefebvre-sarrut.eu

8.2 Les Traitements de données à caractère personne dans l'exécution du Service

L'exécution du Service peut impliquer que l'Editeur effectue pour le compte du Client des opérations de Traitement de Données personnelles, notamment lorsque le Client introduit des Données dans ses Requêtes et/ou dans les documents que l'Utilisateur peut charger sur la plateforme du Service ; L'Editeur agit en qualité de Sous-traitant (« **ST** ») et le Client a la qualité de RT, étant précisé que le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données qu'il utilise via le Service.

Les opérations réalisées par le ST sur les Données personnelles est la collecte, stockage, extraction, consultation utilisation, rapprochement et interconnexion, transmission et effacement.

Les Finalités du traitement de Données personnelles effectué par l'Editeur sont le fonctionnement et l'élaboration des Synthèses par le Module.

Les Données personnelles susceptibles d'être traitées sont les suivantes : état civil, coordonnées professionnelles, titre et qualité. Les catégories de Personnes concernées sont les salariés des structures listées dans le périmètre des entités légales couvertes.

8.3 Obligations de l'Editeur

L'Editeur a désigné un délégué à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse : dpo_office@lefebvre-sarrut.eu

En sa qualité de ST, l'Editeur s'engage à :

- traiter les Données personnelles uniquement pour la ou les seule(s) Finalité(s) qui fait/ont l'objet du Contrat ;
- traiter les Données personnelles conformément aux instructions écrites du RT ;
- signaler au Client toute instruction de ce dernier qui semblerait illicite au regard de la Réglementation ;
- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles visant à préserver la confidentialité des Données personnelles ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles en vertu du présent Contrat ;
- s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données personnelles ;
- prennent en compte, s'agissant d'outils, produits, applications logicielles ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
- tenir par écrit un Registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client qui précise pour chaque traitement opéré, les mentions requises par le RGPD ;
- assister, dans la limite du raisonnable et de son périmètre, le Client dans la tenue des analyses d'impact et en cas de contrôle de la CNIL ;
- sauf disposition légale particulière justifiant une durée supérieure, à procéder à la suppression des Données personnelles ainsi qu'à la destruction de toutes copies existantes dans ses systèmes d'information dès la fin de la consultation et la mise en œuvre d'un nouvel échange (New chat) sur le Service.

L'Editeur s'engage à apporter son aide au Client :

- pour s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes concernées ;
- pour la réalisation, le cas échéant, d'analyses d'impact relative à la protection des Données personnelles ;
- pour la réalisation, le cas échéant, de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

L'Editeur notifiera au Client toute Violation de Données personnelles dans un délai maximum de deux (2) jours après en avoir pris connaissance, par courrier électronique à l'adresse communiquée par le Client ; cette notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette Violation de Données personnelles à l'autorité de contrôle compétente.

L'Editeur est autorisé à sous-traiter auprès d'un tiers, d'une part, l'hébergement du Service ainsi que le Module d'IA et le système intervenant dans la génération de Synthèses, dont la liste est communiquée au Client. Les Sous-traitants ultérieurs de l'Editeur sont tenus de respecter les obligations des présentes pour le compte et selon les instructions du RT. Il appartient à l'Editeur de s'assurer que ses Sous-traitants ultérieurs présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément à la Réglementation.

8.4 Obligations du Client

Pour l'exécution des CGV, le Client garantit à l'Editeur qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent en sa qualité de RT et qu'il a notamment informé les Personnes concernées de l'usage qui est fait de leurs Données personnelles au moment de la collecte de ces Données. Le Client garantit ainsi l'Editeur contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une Personne concernée dont les Données personnelles seraient introduites et utilisées dans le Service.

Le Client met uniquement à la disposition de l'Editeur les Données personnelles strictement nécessaires à la réalisation des services contractuels incombant à l'Editeur et déclare qu'il a procédé à leur collecte de façon strictement conforme à la Réglementation.

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données personnelles, ainsi que tout autre données et contenus, qu'il introduit dans l'utilisation du Service. L'Editeur dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Données personnelles et/ou des données et contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Client garantit l'Editeur à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie. Plus généralement, le Client est seul responsable des documents et informations introduits dans les Requêtes.

8.5 Sécurité des Données

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données personnelles.

L'Editeur s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données personnelles contenues dans le Service. L'Editeur mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher les accès ou utilisations frauduleuses des

Données personnelles et à prévenir les pertes ou altérations de ces Données. Ces mesures sont communicables sur demande du Client.

L'Editeur s'emploie à sécuriser l'accès et l'utilisation du Service, en tenant compte des protocoles, conformément aux usages en la matière.

L'Editeur a mis en place des contrôles efficaces de protection contre l'accès physique et électronique non autorisé à ses systèmes d'exploitation et applications, ainsi qu'aux renseignements confidentiels des Clients afin de procurer une assurance raisonnable que l'accès aux systèmes et aux Données personnelles est limité aux personnes autorisées.

L'Editeur s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données personnelles contenues dans le Service. L'Editeur mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher les accès ou utilisations frauduleuses des Données personnelles et à prévenir les pertes ou altérations de ces Données.

9. GARANTIES

9.1. L'Editeur n'est responsable que de la conformité du Service à sa description en catalogue ou à sa documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

9.2. Le Client reconnaît sans réserve que le Service, bien que basé sur un Module d'IA Générative performant et capable de produire des réponses précises et cohérentes, reste technologiquement probabiliste, contraint et ne saurait en aucun cas constituer un substitut à une analyse formulée par un professionnel du Droit, ou du domaine concerné par la Requête, dûment qualifié.

Le Client, et chaque Utilisateur, doit considérer les Synthèses produites avec un certain degré de diligence et d'expertise juridique, ou technique ; les Synthèses constituent une information sourcée depuis les Fonds Documentaires, un outil complémentaire, une aide à la réalisation d'un processus mené par un professionnel qualifié.

L'Editeur ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles erreurs, lenteurs ou dégradation des textes générés par le Module.

9.3. Le Client, et les Utilisateurs, restent entièrement responsables, en leur qualité de professionnel, de l'adéquation des Synthèses générées et de l'utilisation qu'ils font des Synthèses obtenues, d'une erreur de jugement, de l'usage et des interprétations qu'ils feraient des Synthèses, des conseils qu'ils prodiguent, des décisions qu'ils prennent et des actes qu'ils pourraient établir sur la base desdites Synthèses générées par le Service.

9.4. Le Client ne saurait en aucun cas faire valoir ces Synthèses dans un cadre légal. Aucune des réponses ne saurait être légalement recevable devant un tribunal, une administration, une autorité administrative, un syndicat ou autre.

9.5. La responsabilité de l'Editeur ne saurait être mise en cause pour tout dommage direct ou indirect subi par le Client, l'Utilisateur, ou un tiers résultant de la Synthèse fournie à l'Utilisateur. En conséquence, le Client s'interdit toute action ou réparation en justice d'un préjudice découlant de l'utilisation desdites Synthèses fournies dans le cadre du Service.

10. RESPONSABILITÉ & FORCE MAJEURE

10.1. Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service et du respect de la confidentialité de ses codes d'accès (Cf. article 3.4).

10.2. La responsabilité de l'Editeur ne saurait être mise en cause pour tout dommage direct ou indirect subi par le Client ou un tiers résultant du renseignement ou de la documentation fournis au Client (dans la Synthèse). En conséquence, le Client s'interdit toute action ou réparation en justice d'un préjudice découlant de l'utilisation des Synthèses générées dans le cadre du Service.

Si toutefois, la responsabilité de l'Editeur était établie, les dommages et intérêts et toute réparation qui en découlerait, toute cause confondue, seraient limités au remboursement du coût de la Licence payée par le Client au titre de l'année en cours.

10.3. Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable pour un manquement à l'une des obligations mises à sa charge qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure, tels que ceux habituellement retenus par la loi et la jurisprudence française. L'exécution des obligations de la Partie empêchée est alors reportée à une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trente (30) jours calendaires d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de résilier de plein droit les CGV par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'autre Partie.

11. CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les informations confidentielles à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et (iii) n'utiliser les informations confidentielles qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur

ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de cinq (5) ans après le terme de la Licence.

12. CONFORMITE

12.1. L'Editeur s'engage, pendant toute la durée du Service à se conformer à la législation fiscale, sociale, et à être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales. L'Editeur s'interdit de recourir au travail dissimulé, conformément aux articles L.8221-1 et suivants du Code du travail. Plus généralement, l'Editeur s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans ce code et à ne pas recourir à des sous-traitants ne respectant pas ces obligations.

12.2. Le Groupe LEFEBVRE, auquel appartient l'Editeur, a établi un Code éthique (« **Code éthique** ») auquel l'Editeur s'est engagé à se conformer. Le Code éthique est communicable au Client à sa demande. Le Code éthique décrit les exigences minimales auxquelles l'Editeur, ses prestataires et sous-traitants doivent se conformer en matière d'intégrité et de comportement professionnel dans le cadre de leurs activités.

12.3. L'Editeur s'engage, tant pour lui-même que pour ses sous-traitants, ses représentants et son personnel, pendant toute la durée des CGV, à respecter les dispositions légales, notamment la loi du 9 décembre 2016 n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Loi Sapin II », et réglementaires qui lui sont applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ainsi que les réglementations internationales y afférentes.

13. DISPOSITIONS GENERALES

13.1. Les CGV sont consultables en ligne et modifiables à tout moment à la discrétion de l'Editeur sans autre formalité que leur mise en ligne à l'adresse du site de l'Editeur.

13.2. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de l'ensemble des CGV.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

13.3. Toute référence du nom de l'Editeur par le Client sur une liste de références commerciales ne pourra avoir lieu qu'après accord préalable, exprès et écrit de l'Editeur. L'Editeur est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques et/ou logos du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

13.5. L'Editeur est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations, objets des CGV. L'Editeur demeure responsable, vis-à-vis du Client, de ses sous-traitants.

13.6. Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

13.7. Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

13.8. L'Editeur est autorisé à céder ou transférer le contrat de prestations de Service à toute filiale du Groupe LEFEBVRE auquel il appartient, au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

13.9. Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

14. DIFFERENDS - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE TERRITORIALE

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement éléction de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête du devis et toute facture. Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que huit (8) jours calendaires après lui avoir été dûment notifiée.

Toute notification doit être adressée à l'Editeur dont l'adresse postale est mentionnée au devis et toute facture.

En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, chacune des Parties s'engage à désigner une personne de sa société dûment habilitée à la représenter et à prendre des décisions l'engageant. Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente dans les quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.

Les CGV sont régies par le droit français. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

Le Client reconnaît avoir reçu de l'Editeur toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du Service à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.